

# MARAÎCHAGE

## CULTURES LÉGUMIÈRES

### des produits vrais



Les entreprises maraîchères recouvrent des réalités d'emploi et des besoins en compétences différents selon leur mode de production choisi : légumes de plein champ, sous serre ou production mixte.

Parallèlement, ces entreprises doivent répondre aux fortes exigences du consommateur (légumes, agréables à l'oeil, frais, savoureux et abordables).

De fait, le secteur s'est adapté aux exigences du marché et a développé des fonctions

nouvelles comme la logistique, l'automatisation, l'élaboration de stratégies commerciales... nécessitant des compétences techniques et organisationnelles. Dans les entreprises de plein champ, ces activités sont assurées par le chef d'exploitation ou le second d'exploitation. Le maraîchage requiert de nombreux saisonniers sur de longues périodes.

Pour réussir et se développer, ces entreprises ont besoin d'une forte implication de leurs salariés.



### l'emploi dans la filière

Le secteur légumier emploie **80 000 UTA** (équivalents actifs à temps plein complet) dont les 50 % sont salariés (source : enquête structure 2005).

**L'Aquitaine et Provence-Alpes-Côtes-d'Azur** sont les régions qui concentrent le plus d'actifs légumiers (source SCEES RA 2000).

## Maraîchage

- **La production française de légumes frais est de 5.4 millions de tonnes en 2006.** La France est le 3<sup>ème</sup> pays producteur européen après l'Italie et l'Espagne. L'union européenne est le premier client, en raison de la durée de conservation limitée des légumes (source : SCEES 2006).
- Il existe deux grands types d'entreprise : les exploitations de plein champ et les exploitations sous abri (serres).
- Choux-fleurs, carottes, poireaux, artichaut, tomates, endives... en plein champ ou sous abri... **La culture de légumes frais couvre 234 270 hectares en France (0,85% de la SAU), 32 717 exploitations légumières, soit 6,4% des exploitations agricoles** (source : Agreste 2007). Les principales régions productrices sont la Bretagne, l'Aquitaine le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie (source : enquête structure 2005).
- **La production de légumes bio prend une place de plus en plus importante.** Près de 3 000 exploitations de légumes en mode de production biologique sont recensées en 2007, soit un chiffre en hausse de plus de 10 % par rapport à 2006 (source : Fruits et légumes bio - Les chiffres clés 2007, Viniflor)
- Au-delà de la production, les entreprises maraîchères intègrent le conditionnement (réception, emballage, expédition des légumes).



## Les enjeux et les impacts sur les métiers et les emplois

- **Les exigences croissantes du consommateur et le respect de l'environnement** poussent les entreprises vers des démarches qualité (traçabilité, certification produit...).

- **Le raccourcissement des délais de commandes** (client/ producteur) **et leur segmentation** (petites séries, conditionnements spécifiques...) créent des fonctions nouvelles dans le domaine de la logistique (gestion des intrants, commandes, expéditions).

- **La recherche constante de débouchés commerciaux rémunérateurs** impose, pour les producteurs, le développement et la maîtrise de la fonction commerciale (stratégie, mise en oeuvre).

- **L'automatisation des procédés de production** (irrigation, fertilisation) **et le développement de la mécanisation** (notamment pour les travaux de récolte) professionnalisent les conduites face aux nouvelles technologies (informatisation, électronique...).

- **La culture sous serre regroupe l'essentiel des salariés du secteur, tandis que la culture de plein champ reste une agriculture familiale.** En culture sous abri, l'organisation du travail diffère (davantage de spécialisation) et nécessite un encadrement permanent (chef d'équipe, chef de culture). Cependant, le nombre de cadres reste faible.

- **Le secteur légumier emploie une main d'oeuvre saisonnière importante** sur des contrats allant de 3 à 8 mois (source FNPL). De plus en plus souvent, les salariés permanents exercent une fonction d'encadrement et de formation des saisonniers. (Voir les outils d'aide à la formation des travailleurs saisonniers et le dispositif de formation des chefs d'équipe du FAFSEA).

## Les principaux métiers du maraîchage

*Les dénominations retenues sont les plus fréquemment rencontrées. Cependant, elles peuvent varier d'une région géographique à l'autre.*

**Agent de cultures légumières / Agent serriste** : il assure les travaux culturaux notamment la préparation des sols, la plantation, l'entretien et la protection des cultures, la récolte. Il peut participer au conditionnement des légumes. Il utilise les différents matériels et s'occupe du réglage et de l'entretien courant. Selon l'organisation de l'exploitation, il peut encadrer une équipe de travailleurs saisonniers.

**Agent de conditionnement** : il travaille à la station et participe aux opérations de tri, de calibrage, de conditionnement et d'expédition des légumes.

**Responsable de station** : il a une fonction de gestion, d'organisation des travaux et d'encadrement de personnel sur la chaîne de conditionnement et d'expédition des légumes (station).

**Chef d'équipe** : étant agent de production expérimenté, au-delà de la réalisation des opérations culturales, il assure la formation des nouveaux personnels, encadre une équipe de travailleurs saisonniers voire de travailleurs permanents.

Selon la taille et l'organisation de l'exploitation (indépendante ou organisation de producteurs), des personnes peuvent être affectées aux travaux de conditionnement en qualité d'agent ou de chef d'équipe.

**Chef de culture / Responsable de serre** : il gère la production, l'organisation des travaux et l'encadrement de personnel.

**Second d'exploitation** : dans certaines exploitations (en général de taille petite à moyenne), ce dernier assiste le chef d'exploitation. Il assure le travail d'un chef de culture.

## Jeunes en orientation, l'accès aux diplômes et aux formations

L'enseignement agricole général, technologique et professionnel peut être intégré, par voie initiale, dès la classe de 4ème. Il permet d'accéder à tous les niveaux de diplômes.

Il relève du Ministère de l'Agriculture :

Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)  
1 ter avenue de Lowendal - 75007 PARIS  
Tél. : 01.49.55.45.29  
[www.portea.fr](http://www.portea.fr)

● Enseignement agricole public  
[www.educagri.fr](http://www.educagri.fr)

● Enseignement agricole privé

Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation (UMFREQ)

[unmfreq@mfr.fr](mailto:unmfreq@mfr.fr)  
[www.mfr.fr](http://www.mfr.fr)

Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP)

[cneap@cneap.fr](mailto:cneap@cneap.fr)  
[www.cneap.fr](http://www.cneap.fr)

Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion (UNREP)

[unrep@unrep-edu.org](mailto:unrep@unrep-edu.org)  
[www.unrep-edu.org](http://www.unrep-edu.org)

## La formation professionnelle au service des salariés de l'agriculture

La formation professionnelle vous permet de réaliser vos projets, de renforcer vos compétences, de sécuriser votre parcours professionnel, d'évoluer d'un emploi à un autre.

● Quelque soit votre domaine d'activité initial, vous pouvez acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à l'exercice de votre fonction et développer vos compétences dans le domaine agricole en ayant recours à la formation professionnelle continue.

Pour découvrir les dispositifs existants, consultez le site internet du portail Orientation & Formation ou le site du FAFSEA :

[www.orientation-formation.fr](http://www.orientation-formation.fr)  
[www.fafsea.com/salaries/salaries.htm](http://www.fafsea.com/salaries/salaries.htm)

● Salariés de l'agriculture, consultez le site internet du FAFSEA pour connaître les dispositifs et formations dont vous pouvez bénéficier :

[www.fafsea.com/salaries/salaries.htm](http://www.fafsea.com/salaries/salaries.htm)

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter votre délégation régionale FAFSEA (Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et des entreprises Agricoles) :

[www.fafsea.com](http://www.fafsea.com)

# Les principales formations diplômantes

## niveau V

- **Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole CAPA**  
Productions horticoles, spécialité productions florales et légumières
- **Brevet Professionnel Agricole BPA par Unités capitalisables**  
Travaux des productions horticoles, spécialité Horticulture ornementale légumière

## niveau IV

- **Baccalauréat professionnel BAC PRO**  
Productions horticoles, option Productions florales et légumières  
Technicien conseil vente de produits de jardins
- **Brevet professionnel BP par Unités Capitalisables**  
Productions horticoles, option Productions légumières
- **Bac technologique Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant**

## niveau III

- **Brevet de Technicien Supérieur Agricole BTSA**  
Production horticole

## niveau II

- **Licence professionnelle**  
Responsable qualité dans la filière fruits et légumes

## niveau I

- **Ingénieur horticole, Ingénieur en agriculture**
- **Master professionnel**  
Commercialisation des produits végétaux,  
Technologies du végétal et des productions spécialisées

Mieux connaître le secteur

Fédération Nationale des Producteurs  
de Légumes - FNPL  
11 rue de la Baume - 75008 Paris  
Tél. : 01.53.83.48.08 - [www.fnplégumes.org](http://www.fnplégumes.org)

France Agri mer  
12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002  
93555 MONTREUIL SOUS BOIS CEDEX  
Tel : 01.73.30.33.00  
[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)